

I. P. F. H.

INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT DU HAINAUT

I G R E T E C



Société gestionnaire

Boulevard Mayence, 1
6000 Charleroi
Tél. 071/ 20 28 11

Madame, Monsieur,

L'article 1532-1 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prescrit aux Intercommunales d'organiser une séance publique du Conseil d'administration après l'Assemblée générale de juin.

Cette année, toutefois, **la présence physique**, tant des administrateurs que du public **n'est pas souhaitée** en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes vos questions sur le Rapport de gestion 2019 de l'I.P.F.H. à l'adresse mail suivante : nicolas.zdanov@igretec.com.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet de l'I.P.F.H.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L. D'HAeyer,
Président